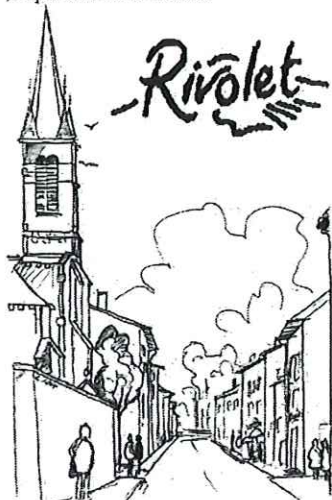




Mairie de RIVOLET

69640

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2026

à 19h30

Présents : Vicky VALENCIN, Nathalie GOBET, Charles TETARD, Didier PUILLAT, Geneviève LAFFAY, Joël GORTAIS, Alexandra BOUCHARD, Richard DESIGAU, Catherine BUTET, Yvan MOREIRA, Aurélie SANGOUARD, Pierrick LAFFAY, Joëlle RUBENS, Philippe BOUCHACOURD

Secrétaire de séance : Alexandra BOUCHARD

Les comptes-rendus des Conseils municipaux du 5 juin et du 15 juin 2026 sont approuvés à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'ajout de la délibération n°9 – Pont de la Croix de Fer – CEREMA. Cette demande est acceptée à l'unanimité des présents.

1. Décision modificative 01 – Amortissement 2026

Madame le Maire informe que la subvention versée en 2020 à la CAVBS pour le Fonds d'aide aux Entreprises pendant le confinement doit être amortie sur 5 ans à compter de 2020. La commune de Rivolet ayant commencé l'amortissement en 2021, il convient d'amortir une dernière fois en 2026 et donc de prévoir des crédits pour cette année.

Il est proposé de prendre une décision modificative pour créditer les comptes concernés par l'amortissement de 501€ (en investissement et en fonctionnement).

Les comptes 6064 (dépenses de fonctionnement) et 1641 (dépenses d'investissement) vont donc être diminués de 501€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

2. Délibération – Elections des adjoints

Madame le Maire explique que le Conseil municipal doit à nouveau délibérer pour respecter l'alternance dans la présentation des candidats.

Madame le Maire propose une liste paritaire pour l'élection des adjoints.

Madame le Maire demande si une autre liste de candidats souhaite se présenter. Monsieur Joël GORTAIS, conseiller municipal, se manifeste individuellement et se porte candidat. Un délai de dix minutes est alors laissé afin de permettre le dépôt d'une liste complète conforme aux dispositions légales en vigueur. À l'issue de ce délai, aucune autre liste n'ayant été déposée, il est procédé au vote sur la seule liste régulièrement présentée.

Madame Aurélie SANGOUARD et Monsieur Yvan MOREIRA sont assesseurs, Madame Alexandra BOUCHARD est secrétaire, et Madame Joëlle RUBENS est la conseillère la plus âgée.

Après un tour de scrutin, la liste proposée par Madame le Maire a obtenu la majorité absolue avec 13 exprimés et 1 nul.

Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Charles TETARD : 1^{er} adjoint
- Madame Nathalie GOBET : 2^{ème} adjointe
- Monsieur Didier PUILLAT : 3^{ème} adjoint

3. Délibération – Création d'un Conseil municipal des enfants et des jeunes

Madame Joëlle RUBENS présente la démarche pour la mise en place d'un Conseil municipal des enfants et des jeunes.

Après discussion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de création d'un Conseil municipal des jeunes.

4. Délibération – Lancement de la démarche performancielle avec le SYDER

Monsieur Joël GORTAIS présente la démarche performancielle proposée par le SYDER et avec laquelle la commune souhaite s'engager sur le principe.

Il s'agit de procéder au remplacement des points d'éclairage public par la technologie LED afin de réduire les consommations, améliorer la durée de vie des équipements et réduire les nuisances lumineuses.

Les 61 points lumineux présents sur la commune seront remplacés en éclairage LED. La consommation devrait baisser d'un moins 60%, sachant que le Bourg et le Moulin représentent 75% de la consommation.

Le coût global sera d'environ 85 000 €, le SYDER prenant 50% à sa charge.

Après discussion, le Conseil municipal accepte, avec 3 abstentions et 11 voix pour, de participer au lancement de cette démarche performancielle avec le SYDER.

5. Délibération – Règles de présentation, d'examen et de fréquences des questions orales

Madame le Maire explique qu'il convient de délibérer pour fixer les conditions dans lesquelles sont présentées, examinées et traitées les questions orales en séance du Conseil municipal.

Il est notamment précisé que les questions orales seront envoyées par écrit si possible avant la séance du Conseil municipal ; les questions orales « spontanées » étant possibles pendant la séance.

Madame le Maire se réserve le droit de reporter la réponse si un délai de réflexion est nécessaire.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de délibération.

6. Délibération – Règlement intérieur de la garderie périscolaire

Madame le Maire présente le règlement intérieur de la garderie, précise que la commission « école » n'a pas souhaité apporter de modifications par rapport à l'année dernière, si ce n'est de ne pas mentionner l'année scolaire.

En effet, il est proposé de ne pas écrire de dates sur le règlement intérieur afin d'éviter de devoir délibérer chaque année scolaire si aucune modification n'est souhaitée.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

7. Délibération – Règlement intérieur général de la cantine – Règlement intérieur « inscriptions et questions diverses »

Madame le Maire présente le règlement intérieur de la cantine.

Elle précise également que la commission « école » propose juste d'enlever la date de l'année scolaire pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Il est rappelé que la commune applique la tarification sociale pour le repas à la cantine. Ce dispositif permet à des familles, sous certaines conditions, de bénéficier d'un tarif à 1€ pour le repas à la cantine.

Il est toutefois précisé que ce dispositif proposé par l'Etat prendra fin au 31 décembre 2027. Il conviendra d'en informer les parents d'élèves en temps voulu.

8. Délibération – Demande de dotation 2026 relative aux amendes de police

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de sécurisation de la Montée du Moulin, avec la mise en place d'un sens unique (avec marquage et signalisation adaptée).

Ce changement interroge sur le détour que devront faire les automobilistes, avec un éventuel report sur la route de la Faguène qui est étroite et glissante en hiver.

Le coût des travaux est de 4 673.37€ HT. Il est demandé une aide à hauteur de 80%, soit 3 738.70€. Une fois la dotation accordée, environ en décembre 2026, la commune aura un an pour réaliser les travaux.

Après discussion, le Conseil municipal accepte, avec 2 abstentions et 12 voix pour, de déposer un dossier amendes de police pour l'année 2026.

9. Délibération – Route de la Croix de Fer - CEREMA

Madame le Maire explique qu'il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre du Programme National Ponts Travaux, porté par le CEREMA, pour des travaux de réparation du pont de la route de la Croix de Fer.

La commune a la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire du CERAMA pour la réparation du Pont de l'impasse du Fournel. Il est donc proposé de prioriser le pont de la route de la Croix de Fer. En effet, son état est plus nécessaire en termes de sécurité des usagers et de continuité de la desserte locale.

Le coût prévisionnel s'élève à 308 590 € HT, avec une aide sollicitée à hauteur de 60% du montant des dépenses éligibles, soit 185 154 € HT. Les travaux sont prévus à partir du printemps 2027.

Madame le Maire évoque la possibilité de percevoir des dons, de faire des demandes auprès de mécènes.

Il va être étudié la possibilité de déposer un dossier pour la DSIL.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme national ponts travaux (CEREMA) pour des travaux de réparation du pont de la route de la Croix de Fer.

10. Informations et questions diverses

La date du prochain Conseil municipal est fixée le lundi 20 juillet 2026 à 19h30.

Les prochains Conseils municipaux se tiendront, dans la mesure du possible, les lundis à 19h ou 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

